



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Buehler EpoHeat 2 Resin
Numero d'article 20-3420-064

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Résine d'enrobage pour la métallographie

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société ITW Test & Measurement GmbH
In der Steele 2
40599 Düsseldorf / ALLEMAGNE
Téléphone 0800.89.73.71
Téléfax 0800.88.05.27
Site internet www.buehler.fr
E-mail info.fr@buehler.com

Secteur informatif

Informations techniques info.fr@buehler.com

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Société 0800.89.73.71 (réseau intra-Français seulement) +49 (0) 211 974100

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic 2: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

ATTENTION

Contient:

Polymère de bisphénol A-diglycidyléther (poids moléculaire moyen \leq 700)

Résines époxydiques (produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine résines, poids moléculaire moyen \leq 700)

Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu / récipient dans conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.



2.3 Autres dangers

Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

Type de produits:

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

Conc. [%]	Substance
30 - 50	Résines époxydiques (produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine résines, poids moléculaire moyen \leq 700) CAS: 28064-14-4 GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Eye Irrit. 2: H319 - Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Chronic 2: H411
30 - 50	Polymère de bisphénol A-diglycidyléther (poids moléculaire moyen \leq 700) CAS: 25085-99-8, EINECS/ELINCS: Polymer GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Eye Irrit. 2: H319 - Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Chronic 2: H411
10 - 20	Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl] CAS: 68609-97-2, EINECS/ELINCS: 271-846-8, EU-INDEX: 603-103-00-4 GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1: H317

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.
En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Demander aussitôt l'avis d'un médecin.
Ne pas faire vomir.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques
Effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse.
Dioxyde de carbone.
Eau pulvérisée.
Produits extincteurs en poudre.

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau.



5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

Oxyde d'azote (NOx).

oxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.

Utiliser un vêtement de protection individuel.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir le SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Ne pas stocker avec les produits alimentaires et les aliments pour animaux.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Stocker au frais. Stocker au sec.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le SECTION 1.2



SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Conc. [%]	Substance
30 - 50	Polymère de bisphénol A-diglycidyléther (poids moléculaire moyen \leq 700)
	CAS: 25085-99-8, EINECS/ELINCS: Polymer
	VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 100 ppm, ACGIH TVL

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Protection des yeux

Lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.
0,7mm: Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374).

Protection corporelle

Vêtement de protection léger en matière plastique.

Divers

Ne pas inhaler les vapeurs.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire

Non indispensable sous des conditions normales.

Risques thermiques

aucun

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	jaune
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non applicable
Valeur du pH	non applicable
Valeur du pH [1%]	non applicable
Point d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d'éclair [°C]	> 100
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	non applicable
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/ml]	1,11-1,12 (20 °C / 68,0 °F)
Densité de versement [kg/m ³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	non miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité	non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Auto-inflammation [°C]	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation.
Réactions avec les acides forts et les alcalis.
Réagit au contact des amines.
Réagit au contact avec les mercaptans

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation



10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Conc. [%]	Substance
10 - 20	Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl], CAS: 68609-97-2
	LD50, dermique, Lapin: ~ 3987 mg/kg (Lit.).
	LD50, oral, Rat: ~ 17100 mg/kg (Lit.).
	LD50, dermique, Lapin: > 4500 mg/kg.
	LD50, oral, Rat: 19200 mg/kg.
30 - 50	Polymère de bisphénol A-diglycidyléther (poids moléculaire moyen ≤ 700), CAS: 25085-99-8
	LD50, oral, Rat: > 2000 mg/kg (Lit.).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Irritant
Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Irritant
Méthode de calcul

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Sensibilisant.
Méthode de calcul

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenèse

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité sur la reproduction

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénèse

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Conc. [%]	Substance
10 - 20	Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl], CAS: 68609-97-2
	EC0, Daphnia magna: 10 mg/l (Lit.).
30 - 50	Polymère de bisphénol A-diglycidyléther (poids moléculaire moyen ≤ 700), CAS: 25085-99-8
	LC50, (96h), Pimephales promelas: 3,1 mg/l.
	EC50, (48h), Daphnia magna: 1,4-1,7 mg/l.
	IC50, Bacteria: > 42,6 mg/l (18h).



12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Pas d'information disponible.
Comportement dans les stations d'épuration	Pas d'information disponible.
Biodégradabilité	Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non à classifier de PBT ou de VPVB sur la base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

De part sa formulation, le produit contient un halogène lié organiquement.

La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations.

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

080409*

Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit. Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110*
150102
150104

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2



14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID	UN 3082 Matière dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Bisphénol A/F résines époxydiques) 9 III
- Code de classification	M6
- Etiquettes de danger	
- ADR LQ	5 I
- ADR 1.1.3.6 (8.6)	Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (E)
Transport fluvial (ADN)	UN 3082 Matière dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Bisphénol A/F résines époxydiques) 9 III
- Code de classification	M6
- Etiquettes de danger	
Transport maritime selon IMDG	UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Bisphenol A/F Epoxy resin) 9 III MARINE POLLUTANT
- EMS	F-A, S-F
- Etiquettes de danger	
- IMDG LQ	5 I
Transport aérien selon IATA	UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Bisphenol A/F Epoxy resin) 9 III
- Etiquettes de danger	

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux section 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable



SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE; (UE) 2015/830
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2015); IMDG-Code (2015, 37. Amdt.); IATA-DGR (2015)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.
- Observer les restrictions d'emploi	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- VOC (1999/13/CE)	non déterminé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 CAS = Numéro du Chemical Abstract Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging[Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level [Dose dérivée sans effet]
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community[Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)]
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire]
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées]
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals [Système général harmonisé]
 IATA = International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien]
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 LC50 = Lethal concentration, 50% [Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)]
 LD50 = Median lethal dose [Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)]
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance [Persistant, bioaccumulable et toxique]
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration [Concentration(s) prédite(s) sans effet]
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]
 TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative [très persistant et très bioaccumulable]



16.3 Autres informations

Méthode de classification

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul)
Aquatic Chronic 2: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

SECTION 9 ajouté: Pas d'information disponible.
SECTION 9 supprimé: non déterminé
SECTION 11 ajouté: Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
SECTION 11 ajouté: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
SECTION 11 ajouté: Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
SECTION 11 supprimé: non déterminé
SECTION 11 ajouté: Méthode de calcul
SECTION 12 ajouté: Pas d'information disponible.
SECTION 12 supprimé: non déterminé
SECTION 12 ajouté: Pas d'information disponible.
SECTION 12 supprimé: non déterminé
SECTION 14 ajouté: Matière dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Bisphénol A/F résines époxydiques)
SECTION 14 supprimé: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Epoxy resin)
SECTION 14 ajouté: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Bisphenol A/F Epoxy resin)
SECTION 14 supprimé: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Epoxy resin)
SECTION 14 ajouté: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Bisphenol A/F Epoxy resin)
SECTION 14 supprimé: Matière dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (résines époxydiques)
SECTION 15 ajouté: Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.
SECTION 15 supprimé: non applicable



Copyright: Chemiebüro®

